

LE PETIT LIVRE DE LA LPP · CHAPITRE 2.5

Acheter un logement : versement anticipé et mise en gage

TransparenceRH

Le 2e pilier peut aider à devenir propriétaire de son logement : en retirant de l'argent (versement anticipé) ou en le donnant en garantie à la banque (mise en gage)....

20 000	5 ans	3 ans	50 ans
montant minimal	entre deux versements	avant la retraite, au plus tard	âge charnière du montant



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'assuré peut, au plus tard trois ans avant la naissance du droit aux prestations de vieillesse, faire valoir le droit au versement d'un montant pour la propriété d'un logement pour ses propres besoins (LPP art. 30c al. 1) ; c'est la date de la demande qui compte.



LA RÈGLE

À retenir

Jusqu'à **50 ans**, tout l'avoir ; après, le plus élevé entre l'avoir à **50 ans** et la **moitié** de l'avoir actuel.



LA RÈGLE

La règle clé

Achat d'un appartement à 42 ans, avoir 150 000 : Jusqu'à 150 000 (LPP 30c al. 2)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Pour son toit, une fois tous les cinq ans, au moins 20 000, avec la signature du conjoint. »



LE PIÈGE

Le piège

Retirer le maximum sans regarder la couverture risque. La rente d'invalidité et les rentes de survivants peuvent baisser aussi : une famille qui achète a souvent besoin d'une assurance complémentaire, que la caisse doit proposer.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPP art. 30a à 30g, 83a ; OEPL art. 4 à 9 ; OPP 2 art. 60d.



Le cas express

À 56 ans, avoir 240 000, avoir à 50 ans 100 000. Maximum ?

✓ **120 000** La moitié de 240 000 dépasse l'avoir à 50 ans.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier le propre usage.
- ☐ Calculer le maximum selon l'âge.
- ☐ Obtenir l'accord écrit du conjoint.
- ☐ Mesurer la baisse des prestations.
- ☐ Comparer avec la mise en gage.

Base légale : LPP art. 30a à 30g, 83a ; OEPL art. 4 à 9 ; OPP 2 art. 60d.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lpp-logement.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 9 novembre 2026.